

Berne, 30 juin 2020

### Information aux patients

Les cabinets chiropratiques en Suisse travaillent conformément au concept de protection élaboré par ChiroSuisse. Toutefois, en raison des mesures de protection prescrites (lavage des mains, désinfections des équipements de traitements, non-rassemblement de personnes, etc.), le fonctionnement actuel n'est pas comparable au fonctionnement normal.

Nous vous demandons votre compréhension.

Veuillez respecter les **règles d'hygiène** suivantes lors de votre visite au cabinet – Merci !

- ✓ **1.5 mètres de distance** : Respectez cette distance dans la mesure du possible.  
Cette distanciation ne pouvant être respectée pendant le traitement, c'est pourquoi nous portons un masque. Si vous souhaitez porter un masque pendant le traitement, vous devez l'apporter vous-même. Le chiropraticien peut vous demander de porter un masque de protection lors de votre visite au cabinet pour la protection de son personnel. Vous en serez informé lors de votre prise de rendez-vous.
- ✓ **Lavez ou désinfectez-vous les mains** dès votre arrivée au cabinet.
- ✓ **Évitez de toucher** : dans la mesure du possible évitez de toucher les surfaces ou les objets (y compris les poignées de porte).
- ✓ **Évitez les rassemblements** : Les personnes accompagnantes (y compris les enfants) sont autorisées à condition qu'elles puissent garder la distance de 1,5 mètre ou qu'elles portent un masque.
- ✓ **Observez l'auto-quarantaine** : En cas de symptômes (toux sèche, fièvre, difficultés respiratoires ou perte de goût /odorat) ou en cas de contact avec un personne contaminée, veuillez rester à la maison et appelez votre médecin de famille.